

Junglinster, le 31 mai 2024

ADMINISTRATION  
COMMUNALE DE  
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster  
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14  
L-6101 Junglinster

T 78 72 72-1  
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi  
8h00-12h00  
et 13h00-16h30

Jeudi jusqu'à 19h00  
seulement bureau  
de la population

Service technique  
uniquement sur  
rendez-vous

[www.junglinster.lu](http://www.junglinster.lu)

## PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 29 mars 2024 le conseil communal a confirmé des règlements de circulation (règlements circ. 2024/025, circ. 2024/028, circ. 2024/029, circ. 2024/033).

Ladite délibération a été approuvée par la Commission de circulation de l'Etat le 02 mai 2024 sous référence cce/rc/avis/24/5827 et par le Ministre des Affaires intérieures le 14 mai 2024 sous référence 322/24/CR 848xb734d

Le texte intégral de la délibération est à la disposition du public à la mairie de Junglinster à partir du 03 juin 2024 au 17 juin 2024 inclusivement.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire

